

LA ROYALE GENDARMERIE À CHEVAL DU NORD-OUEST

Le gouvernement n'augmente pas le nombre des gendarmes, mais il ramène ce corps à son effectif d'avant-guerre en reprenant à son service les enrôlés volontaires.

SERVICE ADDITIONNEL.

La déclaration autorisée qui suit concernant les opérations actuelles à cheval du Nord-Ouest a été émise à cheval du Nord-Ouest, a été émise par le service de l'information publique:

Les nouvelles publiées dans les journaux à l'effet que le gouvernement s'occupe de porter l'effectif de la royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest à 2,400, et qu'il annonce que la menace du bolchevisme dans l'Ouest justifie cette augmentation, sont en fait dénuées de fondement. Le gouvernement n'a pas augmenté et n'a nullement l'intention d'accroître l'effectif autorisé de la gendarmerie, qui était et reste de 1,200 hommes.

Presque tous les hommes d'âge militaire et possédant l'aptitude physique, qui faisaient partie de la gendarmerie, ont pris du service pour aller soit en France soit en Sibérie, et il résulte de ce fait que l'ancienne gendarmerie est aujourd'hui réduite à l'état de squelette. Ce que le gouvernement a fait a été d'autoriser le recrutement de la gendarmerie à l'effectif déjà autorisé, et il se propose d'arriver à ce résultat en faisant rentrer dans les rangs, s'ils désirent y revenir, les gendarmes qui ont déjà servi en cette qualité et qui font actuellement du service outre-mer.

PATROUILLE DE LA FRONTIÈRE.

Dans le passé, le Canada avait deux organisations policières,—la police fédérale qui avait pour chef sir Percy Sherwood et opérait dans tout le Canada; et la royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, qui a juridiction en Saskatchewan, en Alberta et dans les territoires du Nord-Ouest. Pour prévenir le double emploi et l'empiètement d'un corps sur le domaine de l'autre, la juridiction de la royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest a été étendue de façon à comprendre les provinces de la Colombie-Britannique, du Manitoba et la partie de l'Ontario qui se trouve dans le district militaire n° 10, et à couvrir les opérations qui incombait auparavant à la police fédérale dans ces territoires. La royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest continuera à patrouiller la frontière internationale comme elle l'a fait depuis deux ans, en s'occupant des aubains, ennemis, etc. Elle prendra également à sa charge le service additionnel qui incombait auparavant à la police fédérale dans l'Ouest du Canada, y compris l'arrestation des insoumis à la loi du service militaire. Elle sera également disponible pour le service de la police dans toute autre

RENDEMENT DE LA MONNAIE EN DEUX ANS DE GUERRE

Voici un rapport des pièces de monnaie frappées et mises en circulation par l'Hôtel royal des monnaies, division d'Ottawa, pendant les années civiles de 1917 et 1918:

	Valeur.		Pièces.	
	1917.	1918.	1917.	1918.
MONNAIE FRAPPÉE ET REÇUE AU BUREAU DE LA MONNAIE POUR ÉMISSION.				
Souverains.....	286,379 00	518,377 81	58,845	106,516
Argent.....	1,951,168 10	2,258,744 55	14,561,989	15,900,064
Bronze.....	117,387 18	130,849 83	11,738,718	13,084,983
Canada.....	2,354,934 28	2,907,972 25	26,359,552	29,091,563
Argent.....	305,000 00	180,000 00	1,310,000	360,000
Bronze.....	7,000 00	700,000
Terre-Neuve.....	312,000 00	180,000 00	2,010,000	260,000
Cuivre-nickel pour la Jamaïque.....	£1,515.9.7½	642,961
Nombre total de pièces frappées.....	28,369,552	30,094,524
MONNAIE MISE EN CIRCULATION:				
	Valeur.		Pièces.	
	1917.	1918.	1917.	1918.
Souverains.....	910 07	636,404 27	187	130,768
Argent.....	1,862,200 00	2,402,000 00	13,417,200	17,592,000
Bronze.....	116,900 00	131,817 00	11,690,000	13,181,700
Canada.....	1,980,010 07	3,170,221 27	25,107,387	30,904,468
Argent.....	240,000 00	245,000 00	1,050,000	620,000
Bronze.....	7,000 00	700,000
Terre-Neuve.....	247,000 00	245,000 00	1,750,000	620,000
Cuivre-nickel pour la Jamaïque.....	£1,515.9.7½	642,961
Nombre total de pièces mises en circulation.....	26,857,387	32,167,429

En sus des opérations ci-dessus mentionnées, l'Hôtel des monnaies à Ottawa a préparé 4,435,200 flans de schellings pendant l'année 1918. Ces flans, d'une valeur nominale de £221,760, ont été expédiés à la Monnaie royale, de Londres, avant la fin de 1918.

partie du Canada, si le gouvernement l'exige.

La réduction de l'effectif de la gendarmerie au cours de l'année dernière, par suite de l'enrôlement d'un grand nombre de gendarmes dans les armées opérant en France et en Sibérie, a suscité dans l'Ouest du Canada certaines inquiétudes au sujet de l'avenir de ce corps, et on a fortement représenté au gouvernement qu'un corps ayant d'aussi belles traditions devrait être maintenu et rendu encore plus efficace comme partie de l'organisation policière permanente du Canada.

Le gouvernement a décidé que la Gendarmerie sera maintenue soit comme force permanente de police fédérale ou comme unité devant faire partie de l'armée permanente du Canada dont la constitution pourra être décidée dans l'avenir. Dans un cas comme dans l'autre, il estime qu'il est d'intérêt public de reconstituer l'effectif complet de la Gendarmerie à cheval.

La rive gauche de l'Escaut.

L'"Observer", l'important organe de Londres, dans un article consacré aux discussions du futur traité de paix, fait la déclaration suivante: "La Belgique ne doit pas seulement être replacée dans l'indépendance absolue, entourée de la gloire morale qu'elle s'est acquise; son ancienne position doit être pratiquement et matériellement renforcée. En ce qui concerne l'estuaire de l'Escaut, il existe un veto qui n'offre nul avantage à la Hollande et cause un tort profond à la Belgique. Qu'on le supprime et que les puissances ou les forces protectrices de la Belgique puissent à l'avenir avoir, de la mer, accès à Anvers en toutes circonstances."

VUES ANIMÉES DU RETABLISSEMENT CIVIL DES SOLDATS

Cette exposition de la vie du soldat soulève beaucoup d'intérêt.

Cette exposition du ministère du Rétablissement civil des soldats démontrant ce que le Canada fait pour ses soldats blessés a soulevé beaucoup d'intérêt. C'est une vue animée en cinq rouleaux illustrant le traitement donné dans les hôpitaux, la fabrication et l'ajustage des membres artificiels, et la rééducation industrielle.

On a montré ces vues à Montréal, Toronto, Ottawa, Québec, et dans un certain nombre de petites villes de l'Ontario. Actuellement elles font la tournée de l'Ouest.

"Ce que fait le Canada pour ses soldats blessés" est distribué gratis à ceux qui montrent ces vues par le comité de distribution des vues animées. Ce comité se compose de Jule et de J. J. Allen, membres de l'organisation canadienne dite "Famous Players", et de Clair Hague de l'organisation dite "Canadian Universal".

Ce comité a distribué toutes les vues du gouvernement gratis. On ne charge rien pour l'usage de ces vues, qui, règle générale, remplacent au programme une vue instructive ou comique.

Le gouvernement a l'intention de faire montrer ces vues par tout le pays.

Courrier pour le Nord.

Le ministère des Postes annonce que le courrier quittera Edmonton, vendredi, le 24 janvier, pour Fort-McMurray, Fort-McKay, Fort-Chipewyan, Fort-Fitzgerald, Fort-Smith, Fort-Résolution, Fort-Providence, Hay-River et Fort-Simpson.

AUCUNE DEMANDE DE PRÉFÉRENCE NE PEUT ÊTRE ACCORDÉE

Les plans faits pour la démobilisation sont immuables

RAISON DE COMPASSION.

L'avis suivant est publié sur autorisation du ministère de la Milice et de la Défense:

Au quartier général de la Milice, à Ottawa, ainsi qu'au ministère de la Milice d'outre-mer, à Londres, on reçoit un nombre illimité de demandes de préférence à propos du retour des soldats d'outre-mer. Ces requêtes ne sauraient être accordées ni même prises en considération, à moins qu'elles soient basées sur une raison de compassion; celles-ci sont expédiées avec recommandation aux différents districts militaires, comme d'ordinaire.

Il est bon de remarquer que la démobilisation doit se continuer de façon systématique. Si l'on se mettait à retourner d'abord les soldats en faveur desquels telles demandes sont faites par leurs amis au Canada et de préférence aux autres, il en résulterait inévitablement un mécontentement général et les soldats moins heureux, ayant peut-être servi plus longtemps ou possédant des droits antérieurs, pourraient crier au favoritisme. Il est assez naturel que des requêtes soient faites pour faire retourner des soldats à leurs occupations civiles et l'on reconnaît qu'il est d'intérêt public que ceux d'entre eux dont l'emploi est vacant ne soient pas retenus outre-mer plus que le temps strictement nécessaire. D'un autre côté, les hommes sont rapatriés d'après une méthode établie, au taux de plusieurs milliers par mois, à savoir, 20,000 en décembre et janvier, et 30,000 par mois à l'avenir.

Les règlements concernant la démobilisation n'ont été passés qu'après une étude sérieuse et approfondie, et il ne serait pas plus désirable que pratique, envisageant la question en son ensemble, de dévier du principe posé en faveur de ceux qui adressent des requêtes pour un retour immédiat à cause d'intérêts personnels ou pour raison d'affaires.

Commerce canadien avec les Bermudes.

Les chiffres suivants du rapport commercial du ministère des Douanes pour l'exercice financier clos le 31 mars 1917, font voir les détails du commerce du Canada avec les Iles Bermudes pour les différents exercices clos le 31 mars, de 1913 à 1917.

Les marchandises importées des Bermudes pour consommation domestique et sujettes aux droits de douane ont été évaluées comme suit: en 1913, à \$1,506; en 1914, à \$1,815; en 1915, à \$51; en 1916, à \$60; en 1917, à \$202.

La valeur des marchandises importées en franchise pendant la même série d'années s'est répartie comme suit: 1913, \$33,218; 1914, \$5,724; 1915, \$23,872; 1916, \$28,891; 1917, \$12,103.

Pendant la même période, le Canada a exporté aux Bermudes des marchandises évaluées: en 1913, à \$438,511; en 1914, à \$405,109; en 1915, à \$368,263; en 1916, à \$448,481, et en 1917, à \$601,446.